

DOCUMENTS A FOURNIR (obligatoire)

- Fiche des renseignements 2024/2025,
- Photocopie des vaccinations, attestation du médecin si PAI,
- Fiche des renseignements médicaux sous-enveloppe,
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident,
- Attestation du règlement intérieur signé.

ATTENTION :

Tous les documents sont à transmettre au **plus tard le 27 septembre 2024** soit à la mairie, soit auprès des animateurs du service enfance jeunesse. Passé ce délai, aucun enfant ne sera accueilli sans fiche sanitaire.

DOCUMENTS A FOURNIR (obligatoire)

- Fiche des renseignements 2024/2025,
- Photocopie des vaccinations, attestation du médecin si PAI,
- Fiche des renseignements médicaux sous-enveloppe,
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident,
- Attestation du règlement intérieur signé.

ATTENTION :

Tous les documents sont à transmettre au **plus tard le 27 septembre 2024** soit à la mairie, soit auprès des animateurs du service enfance jeunesse. Passé ce délai, aucun enfant ne sera accueilli sans fiche sanitaire.